



Le RCACN se joint à la GRC dans le cadre de la Journée mondiale anti-contrefaçon – le 8 juin 2011

Ottawa 8 Juin 2011 – Le 8 Juin est la Journée mondiale anti-contrefaçon et le **Réseau anti-contrefaçon canadien** (RACC), en collaboration avec la **Gendarmerie royale du Canada** (GRC), veulent sensibiliser la population au problème croissant des produits contrefaits qui entrent au Canada par les services postaux et de messageries.

Brian Isaac, ancien président du RACC, souligne que les faussaires se concentrent de plus en plus vers sur petites expéditions. Malgré le fait que les statistiques ne sont pas disponibles pour le Canada, des données récentes publiées par les agences douanières aux États-Unis met en évidence une augmentation de 34 % du nombre total de saisies, mais d'une valeur totale moins élevée, diminuant la moyenne par saisie de près de moitié. Ces données notent un changement dans les saisies de services de courrier et dans le domaine du transport express. La prolifération des sites de vente de biens contrefaits et de marchandises piratées est facilitée par l'envoi de la marchandise contrefaite directement aux consommateurs. Ceci est une nouveauté qui s'ajoute à la difficulté rencontrée par les autorités à arrêter la circulation de produits contrefaits.

Les produits contrefaits aujourd'hui vont des montres, logiciels, produits de luxe et de mode, aux produits pharmaceutiques, pièces d'automobiles, jouets et produits électriques - généralement tout produit d'une marque recherchée ou d'œuvres significatives contenant des droits d'auteurs.

« Arrêter les faussaires nécessite une approche multi-facettes. Aucune organisation ne peut sensibiliser le public et résoudre le problème à elle seule. La GRC s'est engagée à travailler avec les secteurs publics et privés pour lutter contre ce crime, affirme le sergent d'état-major Kevin Fahey, directeur par intérim du Programme de l'exécution des lois fédérales. La vente de marchandises de contrefaçon se fait par des criminels et nous croyons qu'elle fournit un financement pour certains groupes du crime organisé. Les produits contrefaits ne sont pas testés et ne répondent pas aux normes de sécurité; ils peuvent entraîner de graves blessures, voire la mort, a-t-il ajouté. »

Les consommateurs sur Internet doivent se méfier

Des efforts sont faits par les agences d'application de la loi pour s'attaquer au problème grandissant des ventes de marchandises contrefaites sur Internet. Cependant, dès qu'un site ferme, un autre entre en opération. De plus, les méthodes pour offrir des produits contrefaits continuent d'évoluer. Récemment, une nouvelle tendance a émergé : les pirates et les contrefacteurs utilisent les médias sociaux pour promouvoir leurs activités sur le marché noir.

Le sergent d'état-major Kevin Fahey affirme qu'il est très difficile d'identifier les produits contrefaits achetés sur Internet avant leur livraison à la maison. «Les consommateurs ne savent pas ce qu'ils vont recevoir lors de la commande à partir de sites exploités par des entités inconnues. Lorsque l'affaire est trop belle pour être vrai, alors elle l'est! À la place, achetez des produits reconnus auprès de détaillants ayant une bonne réputation. Ceci permettra de réduire la possibilité d'exposition du consommateur aux produits contrefaits et/ou piratés. »

Brian Isaac le confirme: « Il est important que les consommateurs exercent une extrême prudence lorsqu'ils commandent des produits en ligne pour les faire livrer à leur domicile. Ils n'ont pas la chance d'inspecter les produits avant l'achat et il n'y a souvent pas d'interaction directe avec le détaillant. En outre, il est facile pour les criminels de mettre en place une fausse vitrine virtuelle (par



exemple, une pharmacie "canadienne" qui n'est pas associée au Canada) et l'anonymat des pare-feux de fournisseurs Internet les rend encore plus audacieux. Fondamentalement, si vous n'achetez pas d'une source fiable, fiez-vous à votre bon sens; et si le prix semble trop beau pour être vrai, n'achetez pas car l'objet est probablement un faux. "

Journée mondiale anti-contrefaçon

La Journée mondiale anti-contrefaçon est organisée par le Réseau international de la lutte contre la contrefaçon dont les membres incluent le RACC et d'autres associations régionales et nationales de protection intellectuelles du monde entier. Cette année, les associations de la propriété intellectuelle, les agences d'application de la loi et les services postaux de plusieurs pays travaillent ensemble afin de sensibiliser les consommateurs sur le danger d'un nombre sans cesse croissant de produits contrefaits diffusés sur internet, transigeant par les services postaux et de messagerie.

Pour de plus amples renseignements sur le problème de la contrefaçon au Canada, visitez www.cacn.ca.

Le site de la Violation des droits de la propriété intellectuelle de la GRC : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fep-pelf/ipr-dpi/index-fra.htm>

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Brian Isaac, Partenaire, Smart & Biggar/Fetherstonhaugh
(416) 593-5514 ou bpisaac@smart-biggarr.ca

Relations avec les medias de la GRC
613-993-2999